

Mémoire en réponse à la « Demande de commentaire » sur le Programme de développement pour l'après-2015 et les priorités du gouvernement du Canada

par le

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC)

Mai 2015

I. Commentaires d'ordre général sur le processus et les priorités

a) C'est une occasion opportune d'offrir une rétroaction et de clarifier les priorités du Canada.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) accueille favorablement cette occasion, offerte par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), d'offrir notre perspective sur les priorités du gouvernement pour le cadre de développement durable post-2015 et pour la conférence sur le financement du développement. Même si cette demande arrive très tard dans le processus, nous sommes reconnaissants au MAECD d'avoir offert la possibilité aux Canadiens de donner leur avis. Pour un cadre aussi important, un cadre qui orientera les priorités mondiales et celles du Canada en matière de développement durable pour les 15 prochaines années, il est important de recueillir les commentaires des intervenants canadiens. En ce sens, nous apprécierions que ce genre de consultations se fassent plus fréquemment et dans des délais plus raisonnables à l'avenir.

Nous accueillons aussi favorablement la publication des priorités de bases, des priorités transversales et des principes qui guident le travail du gouvernement. À notre connaissance, peu de pays l'ont fait et nous félicitons le Canada pour cette initiative. Jusqu'à maintenant nous ne pouvons que présumer de la position canadienne en nous basant sur des déclarations publiques périodiques, des communiqués ou des rencontres avec les fonctionnaires du MAECD. Ce document offre beaucoup plus de clarté sur ce que préconise le gouvernement et sur ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'avenir. Nous serions donc reconnaissants que les déclarations publiques ponctuelles, qui articulent les positions du gouvernement canadien sur les enjeux internationaux importants, soient publiées plus tôt et plus fréquemment à l'avenir.

b) L'inclusion de nouveaux domaines d'intérêts est un signe encourageant.

Nous félicitons l'initiative, dans le cadre de ces priorités, de cibler l'autonomisation des femmes et des filles et, en particulier, la position canadienne de plaider en faveur « d'un objectif distinct, ainsi que des cibles et des indicateurs transversaux axés sur l'élimination des vecteurs

structuraux de l'inégalité entre les sexes... ». Comme il est mentionné un peu plus loin, ceci doit tenir compte de toute la gamme des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles. Nous apprécions les références plus nombreuses à la stratégie de cibler les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et la protection de l'enfance dans les priorités transversales du Canada, « ...tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'instabilité et de l'insécurité, en mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes, la paix et la sécurité. »

II. Les priorités canadiennes semblent exister indépendamment du processus de l'après-2015

a) Le programme de développement pour l'après-2015 va au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

L'après-2015 est sensiblement différent de son prédécesseur, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour tous les États, tout éventuel cadre représente une occasion de fusionner les volets de l'environnement et du développement, volets séparés depuis Rio en 1992. En pratique, ceci veut dire un seul et unique cadre de développement durable fondé sur les trois piliers que sont l'économie, la société et l'environnement. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies, il doit être centré sur l'être humain, sensible à la planète et avoir comme aboutissement des sociétés paisibles sécuritaires et inclusives, des institutions efficaces et des écosystèmes protégés.

Cela veut donc dire une série d'objectifs universels pour tous les pays, le Canada y compris, appliqués en fonction des contextes et des besoins nationaux. Les objectifs de développement durable (ODD) ont l'ambition de n'oublier personne. Pour les organismes de la société civile, ceci signifie qu'aucun objectif n'est atteint s'il n'est atteint par tous les groupes économiques et sociaux.

Enfin, pour ce qui est de l'avenir, chaque cadre proposé, doit tirer parti des acquis des OMD tout en comblant les écarts – et ils sont nombreux - qui sont apparus depuis. Par conséquent, un éventuel cadre se doit d'être réellement transformateur.

À cet égard, le Canada doit suivre le mouvement.

Pourtant, les priorités canadiennes qui ont été rendues publiques diffèrent très peu des priorités existantes et ne reflètent en rien ce nouveau programme transformateur pour le développement durable. Les priorités canadiennes ne font pas allusion à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officiel. Il s'agit plus d'un sommaire des travaux en cours que d'un document jetant les bases d'un nouveau cadre transformateur

b) Les ODD exigent une approche plus holistique du développement durable

Même s'ils ne sont pas parfaits, les objectifs et les cibles de développement durable actuels s'appuient sur les réussites des OMD et élaborent un programme de développement dont la démarche est plus complexe, intégrée et holistique. Cette vision est largement absente de la démarche du gouvernement.

Par exemple, alors que le Canada envisage de mettre à profit le leadership qu'il a démontré autour de la question de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, il n'y a rien sur le renforcement des droits et de la santé des femmes en matière de sexualité et de procréation, rien sur le renforcement des systèmes de santé des pays et rien sur le lien entre la santé et le bien-être de toutes les femmes (pas seulement les femmes enceintes) et le rôle qu'elles jouent dans la société. Les femmes représentent toujours 70 % des pauvres de la planète. Partout, en raison des rapports de force, elles doivent se contenter des emplois les moins bien payés et les plus précaires, en plus d'accomplir bon nombre de tâches non rémunérées qui ne sont que très peu reconnues – quand elles le sont – notamment en ce qui concerne le soin des enfants et de la famille. De plus, les femmes restent victimes d'exclusion sociale, politique et économique : elles ont du mal à faire valoir leurs opinions, à exercer leur influence et à participer aux prises de décisions, dans la sphère privée comme dans la sphère publique. À l'échelle de la planète, les femmes de 15 à 24 ans sont particulièrement exposées au risque d'être infectées par le VIH, de vivre une grossesse non désirée et d'être victime de violence, sans parler du manque d'accompagnement pour leur santé génésique. Bien que « l'élimination des vecteurs structureaux de l'inégalité entre les sexes... » soit un objectif louable, il doit se trouver dans les priorités de base du MAECD et non dans les priorités transversales. Le Canada peut miser sur sa crédibilité sur le thème de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et son travail historique en tant que pionnier de l'égalité des sexes en prenant les mesures suivantes : faire valoir une approche holistique de la promotion et de la protection des droits et libertés des femmes, y compris en réaffirmant son appui sans réserve à tous les droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction; exiger de la communauté internationale qu'elle comble le manque criant de financement en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes, et respecter nos propres engagements; et soutenir les services publics universels dans les pays en développement afin de favoriser des conditions équitables et de réduire les inégalités. En 2015, le Canada peut faire de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes le cœur d'une stratégie visant l'avènement, ici comme ailleurs, d'un monde sans injustice ni pauvreté.

c) L'environnement est au cœur du développement durable.

De même, les priorités actuelles du gouvernement font à peine allusion aux questions de durabilité environnementale. Lorsqu'elles le font, c'est dans un contexte de croissance alors qu'on place davantage l'emphase sur les éléments d'une croissance soutenue que ceux d'une croissance durable. Le changement climatique n'est pas mentionné une seule fois. Des formes non viables de consommation et de production, la dégradation de notre environnement naturel, de notre biodiversité et de nos écosystèmes et les impacts des changements climatiques mettent notre bien-être collectif en jeu. De plus, les changements climatiques et la dégradation environnementale aggravent les tensions sociales, politiques et économiques existantes, dont les femmes et les filles sont souvent victimes. Au final, ce sont les populations les plus vulnérables aux conséquences de ces changements qui sont le moins bien outillées pour s'y adapter.

Pour faire face aux enjeux de l'après-2015, la durabilité environnementale doit être un des piliers du travail que le MAECD effectue et appuie. On doit s'attaquer aux questions de la

gestion responsable des ressources naturelles, de l'utilisation durable de l'énergie, de la promotion d'écosystèmes sains et d'une biodiversité viable, de l'agriculture et l'aquaculture écologique, des pratiques de pêche, de la dégradation environnementale et, en particulier, des changements climatiques. Et ce qui est primordial, c'est de procéder à une intégration cohérente de ces principes dans les éléments de développement social et économique des programmes du MAECD.

d) Toute démarche de croissance doit s'attaquer aux inégalités.

Enfin, les faits démontrent que la croissance menée par le secteur privé et la création d'emplois ne mènent pas nécessairement à la diminution de la pauvreté ou même à une croissance sociale et économique durable. Après des décennies de croissance effrénée de la part des marchés financiers et du secteur privé, croissance encouragée par des politiques qui faisaient la promotion de la libéralisation de l'économie et du commerce tout en minimisant le rôle d'un État fort et efficace et d'une société civile robuste, nous faisons face à des inégalités croissantes entre les États et entre les personnes. La montée des inégalités représente une menace substantielle pour le progrès dans le monde. L'évasion fiscale et l'évitement fiscal augmentent l'écart entre les nantis et les démunis. Les multiples facettes de l'inégalité – sociale, économique et environnementale – creusent ces écarts. De plus, l'inégalité va de pair avec d'autres genres d'injustices. L'inégalité est à la fois une cause et une conséquence de la discrimination basée sur le genre, la race l'ethnie, la caste, la religion, le handicap ou l'âge. Une démarche qui fait la promotion de la croissance, sans prendre en considération les droits humains et les conséquences environnementales, n'est plus viable.

Pour sa part, le Fonds monétaire international estime qu'une réduction des inégalités nettes est inextricablement liée à une croissance plus rapide et durable. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'augmentation des inégalités dans un pays entrave la croissance et menace par le fait même son potentiel et sa stabilité économique à long terme. En outre, la lutte aux inégalités contribue à faire baisser la criminalité et le nombre d'actes de violence, à tisser de meilleurs liens de confiance, à favoriser la stabilité et la cohésion sociale, et à améliorer le bien-être de la population grâce à un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation. Or, l'OCDE reconnaît que les services publics (soins de santé, éducation, logement social, soins aux enfants et aux personnes âgées) sont extrêmement utiles aux personnes à faible revenu, plus susceptibles que les autres de sombrer dans la pauvreté. Ce type de revenu en nature vient compléter une rémunération souvent insuffisante. En Argentine et en Uruguay, les vastes mesures de paiement de transfert et de transferts en nature dans le domaine de l'éducation et de la santé ont contribué davantage à la réduction des inégalités que l'impôt progressif sur le revenu. En somme, c'est la capacité des pays à s'attaquer aux inégalités qui est le moteur de la réduction de la pauvreté et de la croissance durable.

À l'avenir, le MAECD doit s'attaquer aux multiples dimensions de l'inégalité et aux structures qui les maintiennent en place. Le gouvernement du Canada doit encourager les mesures progressives fiscales, les mesures de protection sociales ainsi que les politiques qui donnent la priorité aux investissements qui ciblent les groupes les plus marginaux. Afin de réduire les inégalités, nous devons éliminer les échappatoires fiscales qui facilitent l'évasion fiscale,

augmenter le taux de financement de la prestation de services publics universels et aider les pays en voie de développement à mobiliser leurs propres ressources pour y arriver. Nous devons également concentrer nos efforts auprès des plus pauvres et des plus vulnérables, en particulier les femmes de tous les âges, les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées. En revendiquant leurs droits, les gens peuvent prendre contrôle de leur vie et des systèmes dans lesquels ils vivent.

* * *

En conclusion, les priorités du MAECD sont bonnes en soi, mais, en fonction de l'avenir, le MAECD doit changer son approche au développement international pour s'adapter aux ambitions transformatives du programme de l'après-2015 et pour assurer que sa démarche soit plus globale et holistique, qu'elle tienne compte de l'environnement à chaque étape et qu'elle cible les facteurs structurels de l'inégalité afin que personne ne soit laissé pour compte.

III. Il s'agit d'un programme universel

a) L'universalité aura des incidences sur le Canada, tant au pays qu'à l'étranger.

Alors que les OMD s'appliquaient surtout aux pays en développement, les ODD, eux, toucheront tous les pays. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a plaidé pour la nécessité d'un plan universel fondé sur deux constats. D'une part, certains enjeux, comme les changements climatiques, l'instabilité financière et les pandémies, transcendent les frontières, et d'autre part, la pauvreté et l'exclusion, le chômage, les inégalités entre les sexes et la protection de l'environnement, des défis de développement durable que l'on pourrait croire nationaux, sont aussi communs à tous les pays. D'ailleurs, les ODD comportent au moins trois aspects universels, ce qui aura des conséquences majeures sur le mode de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre.

b) Le Canada ne doit laisser personne pour compte.

Premièrement, l'universalité signifie que les ODD devront profiter à chaque individu, peu importe d'où il vient et ne devront laisser personne pour compte, au pays ou à l'étranger. Des îlots de pauvreté existent dans toutes les couches de la société.

Pour sa part, le Canada doit agir au pays aussi bien qu'à l'étranger en ciblant et en priorisant les populations les plus pauvres et marginalisées. En ce sens, il faudra augmenter la capacité de tous les gouvernements, y compris celui du Canada, il faudra recueillir des données désagrégées afin d'identifier les individus et les groupes à risque d'être laissés pour compte.

c) Le Canada doit contribuer au bien public mondial.

Deuxièmement, il faudra s'attaquer à des problèmes qui transcendent les frontières nationales. Les ODD sont l'occasion de relever ensemble des défis *universels* qui touchent les biens publics mondiaux, notamment en assurant la stabilité financière globale et en luttant contre les changements climatiques. Les ODD prévoient des dispositions pour faire face à des enjeux systémiques dans des domaines comme la finance, le transfert technologique et le commerce; pour améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle planétaire; pour resserrer la surveillance des

marchés financiers internationaux et la réglementation les encadrant; pour adopter des modèles de consommation et de production plus durables; pour lutter contre les changements climatiques et ses conséquences; pour préserver les écosystèmes; et enfin pour freiner les flux financiers illicites et le trafic d'armes. Dans ce contexte, il faudra mettre en place un système permettant d'évaluer si les pays s'acquittent de leurs responsabilités.

Pour sa part, le Canada doit agir de façon concrète pour lutter contre les changements climatiques, réduire les inégalités croissantes, régler les questions de migration et de commerce, assurer la paix et la stabilité et prôner une meilleure coopération internationale relativement à ces questions. Enfin, il doit favoriser une participation réelle des pays en développement et de la société civile à la gouvernance mondiale.

d) Le Canada devrait aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

Finalement, il faudra entreprendre des actions concertées pour s'assurer que le développement durable apporte des retombées partout et pour tous. Les progrès nationaux dépendront en effet des efforts déployés globalement, notamment dans les domaines de l'aide, du développement des capacités et du transfert technologique. Toutefois, ces objectifs ne seront pas réalisés si la communauté internationale ne prête pas main-forte aux pays dont la capacité interne – tant sur le plan humain que financier – est faible.

Le Canada devrait aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. À la lumière des nouveaux engagements découlant des ODD, le Canada devra redéfinir son approche de la coopération pour le développement international. Il devra notamment tenir rapidement sa promesse d'offrir un financement bonifié, prévisible et à long terme pour l'aide publique au développement; accorder la priorité aux populations les plus pauvres et marginalisées des pays à revenu moyen de la tranche inférieure et des pays à bas revenu; et élaborer un plan d'action pour respecter les engagements pris lors du récent Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide et de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement; offrir un traitement préférentiel et un accès à ses marchés pour les pays à faible revenu; et explorer les moyens d'effectuer des transferts de technologie et d'aider au développement de la capacité dans ces pays.

IV. L'universalité aura une incidence sur le Canada

a) Le Canada devra mettre en œuvre les ODD.

Parce que les objectifs de développement durable (ODD) sont universels, le Secrétaire général des Nations unies a indiqué qu'on s'attend à ce que tous les pays adoptent, appliquent, fassent le suivi et qu'ils présentent un rapport sur les résultats nationaux obtenus. Chacun d'entre eux aura toutefois la possibilité d'adopter ces objectifs en fonction de ses priorités en matière de développement durable.

Le Canada a avalisé la nature universelle des ODD. Toutefois, certains éléments clés du programme international, comme le secteur social et les infrastructures, relèvent des compétences provinciales et territoriales au Canada. Même si le gouvernement canadien a mis

de l'avant sa « Demande de commentaires », l'ampleur de la consultation du gouvernement fédéral avec les provinces demeure incertaine.

b) Le Canada doit mettre en place un plan de mise en œuvre pour les ODD au Canada et à l'étranger.

Les enjeux des ODD trouvent un écho avec des défis ici même au Canada- ne laisser personne pour compte (notamment les peuples autochtones), s'attaquer à l'inégalité croissante des revenus, améliorer l'équité entre les genres et lutter contre les changements climatiques. Les trois ordres de gouvernement et les acteurs non étatiques (la société civile et le secteur privé) ont déjà déployé des efforts considérables pour mettre en lumière les enjeux de développement durable auxquels fait face le Canada et s'y attaquer.

À l'avenir, en poursuivant dans cette voie, le gouvernement devrait se servir de cette expertise et solliciter la collaboration de ces intervenants pour élaborer une stratégie et un plan d'action qui permettront d'atteindre les ODD. Il devra également s'assurer la participation politique des provinces et des territoires, qui seront essentiels à la mise en œuvre de ce plan.

Le Canada doit, par l'entremise du MAECD, mettre en place un plan d'action pour faire la promotion des ODD à l'étranger. Pour ce faire, il faudra plus de cohérence entre les instances gouvernementales qui s'occupent, entre autres, du commerce, des affaires étrangères, de l'environnement, des ressources naturelles, du développement international et du programme des ODD.

c) La réussite dépend de la participation de tous les intervenants canadiens qui œuvrent en développement.

Au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan (2011), les gouvernements ont reconnu que pour mettre en vigueur, effectuer le contrôle et le suivi d'un programme aussi ambitieux, et pour répondre adéquatement aux défis auxquels ils étaient confrontés, ils devaient obtenir la participation de tous les intervenants qui œuvrent en développement dont, notamment, les trois paliers de gouvernement, les élus, la société civile, le secteur privé et les citoyens. Le programme des ODD n'est pas un programme gouvernemental. C'est un programme mondial qui place les gens et la planète à l'avant-plan et qui interpelle tous les intervenants qui travaillent en faveur de résultats positifs et durables en développement.

Pour sa part, le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance d'une action participative, adaptée, ayant un potentiel transformateur, dans laquelle les organisations de la société civile (OSC) auraient la capacité et l'espace nécessaire pour jouer leur rôle déterminant en toute indépendance.

Ban Ki-Moon a en outre affirmé que « [I]es acteurs influents de la société civile doivent apporter leur pierre à l'édifice [...], et contribuer ainsi à un avenir viable, équitable et prospère. »

À l'avenir, le gouvernement canadien devra travailler avec tous les intervenants pour faire la promotion du développement durable. Dans le prolongement de la déclaration du ministre

Paradis, en avril dernier, sur la protection et la promotion des libertés et des droits fondamentaux des OSC dans le monde et sur la Politique de partenariat avec la société civile, le Canada pourrait jouer un plus grand rôle dans la promotion d'un environnement favorable pour que les OSC puissent contribuer efficacement à l'atteinte des ODD et s'engager à en faire la surveillance et le suivi.

d) L'obligation de rendre des comptes exige un cadre de surveillance national et international.

Les ODD auront besoin d'une cadre robuste en ce qui concerne la surveillance et la reddition de compte à l'international afin que leur mise en œuvre – incluant les cibles et les moyens d'exécution - soit un succès. La reddition de compte doit être multidirectionnelle, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une coopération entre les pays, leurs citoyens et intervenants et entre les nations. Le cadre de surveillance n'est pas l'affaire des gouvernements, mais des populations elles-mêmes. Une cohérence doit aussi exister entre le cadre des ODD et les autres programmes internationaux. Par exemple, pour assurer la nature universelle du programme, le cadre de reddition des comptes devra s'appuyer sur des données désagrégées nationales. Le Canada devra faire le suivi et rendre des comptes sur la mise en œuvre des ODD au pays. On sera aussi en mesure de déterminer si le Canada respecte ses engagements à l'international, c'est-à-dire s'il aide d'autres pays dans la réalisation de leurs objectifs et s'il appuie la communauté internationale à cheminer vers le bien public mondial.

À l'avenir, le gouvernement devra voir à ce que les questions liées à la reddition des comptes soient intégrées à son plan de mise en œuvre des ODD.

V. Financer les ODD – aide plus

a) L'aide publique au développement est toujours essentielle.

Comme nous l'avons mentionné, le Canada devra appuyer, par l'entremise de moyens financiers et non financiers, la réalisation des ODD dans d'autres pays par le renforcement de leurs capacités. Pour ce faire, il devra utiliser l'aide publique au développement (APD) ainsi que d'autres sources de financement.

À cette étape décisive, l'engagement du Canada envers l'APD ne doit pas fléchir. Celle-ci est une ressource essentielle et immédiate dans la lutte contre la pauvreté. En ce sens, le Canada doit renverser la récente tendance des compressions et renouveler sa promesse d'établir une échéance pour d'atteindre le seuil de 0,7 % du revenu national brut. Au moment où nous discutons de nouveaux ODD, c'est un affront à la communauté internationale que de négliger ainsi nos engagements, et ceci nuit à notre crédibilité lorsque nous faisons la promotion d'autres moyens de financement.

b) Le développement durable doit faire l'objet d'autres sources de financement.

Même si d'autres sources de financement, d'envergure et de portée différentes, sont disponibles, il ne faut pas exagérer leur impact sur le développement durable. Un rapport de l'organisme Eurodad souligne que les nouvelles sources de financement ne couvrent que la moitié des pertes subies par les pays en voie de développement depuis la crise financière. Le Canada et les autres pays doivent en faire plus pour contrer ce phénomène. Par exemple, ils

peuvent éliminer les échappatoires fiscales qui encouragent l'évasion fiscale et ils peuvent donner leur appui à un comité sur la fiscalité à l'ONU qui établirait des règles pour gérer cette question.

En ce qui concerne les modèles de financement mixte et l'Initiative de refonte du financement du développement (IRFD), le Canada doit rapidement établir des critères, qui vont au-delà des éléments techniques, pour les partenaires du secteur privé. On doit se pencher sur leurs antécédents (années de constitution, états financiers vérifiés) pour mieux déterminer s'ils sont en mesure de livrer la marchandise, c'est-à-dire, des résultats positifs de développement. Le Canada doit aussi établir des critères publics clairs pour le suivi et l'évaluation de l'additionalité financière et développementale de ces projets.

Pour réaliser cette additionalité financière, le Canada devrait mettre de l'avant des indicateurs pour évaluer les besoins financiers, promouvoir l'investissement à risque plus élevé, évaluer les effets de levier potentiels de ces investissements, favoriser le secteur privé des pays en voie de développement et déterminer le coût de renonciation des ressources en relation avec les autres priorités de développement. Le cadre d'évaluation devrait pouvoir déterminer dans quelle mesure ces investissements ont attiré du financement supplémentaire. En termes d'additionalité développementale, le Canada doit articuler clairement les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté recherchés en établissant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui serviront à mesurer l'équité entre les genres (inclusion sociale, économique, politique et autonomisation des femmes), la gouvernance (efficacité et capacité des institutions) et la viabilité environnementale (le changement climatique en particulier). Ces indicateurs doivent être accompagnés d'un cadre de surveillance qui veillera à ce que les investissements aient un impact de développement positif et que les pratiques exemplaires soient suivies par les donateurs.

Enfin, l'envoi d'argent est une source privée importante de financement et de revenus pour les familles qui vivent dans les pays à faible revenu. Mais la migration est une stratégie - adoptée par plusieurs foyers pour diversifier leurs sources de revenus - qui a des coûts immenses pour les familles et les communautés délaissées. Les envois d'argent ne sont ni un programme d'aide, ni une stratégie. Et le mieux que le Canada puisse faire, c'est de contribuer à réduire les coûts de transfert de fonds pour les individus qui envoient leur argent à la maison.

VI. Conclusion

Aux cours des 15 dernières années, les OMD ont mobilisé le public, l'attention politique et l'appui pour des questions telles que, entre autres, la pauvreté extrême, la faim, l'éducation primaire, l'égalité des genres, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, le VIH-sida, la malaria et la viabilité de l'environnement. Les OMD ont connu un certain succès si on considère les taux de scolarisation, les taux de mortalité des femmes et des enfants, la réduction de l'incidence de la malaria et de la tuberculose et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Toutefois, une majorité de pays en voie de développement ont eu beaucoup de difficulté à relever le défi posé par ces objectifs. Ces dernières années ont été marquées par des crises alimentaires, énergétiques, financières, climatiques; des crises dont la portée et l'ampleur

ne cessaient de grandir et frappaient tous les pays sans discernement, mais dont les effets se faisaient sentir disproportionnellement chez les plus vulnérables, qu'ils se trouvent au Canada ou au Cameroun.

En 2015, le monde doit mettre en œuvre un nouveau cadre de développement durable pour les 15 prochaines années. Le Canada a l'occasion d'exercer son leadership en se faisant défenseur d'un programme d'interdépendance mondiale qui met de l'avant nos intérêts communs. Il se peut qu'il y ait un prix à payer, mais le coût de l'inaction est encore plus élevé.